

266443-2026 - Competition

Belgium – Refuse disposal and treatment – Enlèvement et traitement des déchets

OJ S 76/2026 20/04/2026

Contract or concession notice – standard regime

Services

1. Buyer

1.1. Buyer

Official name: CHR Verviers

Email: charline.fraiture@chrverviers.be

Legal type of the buyer: Public undertaking

Activity of the contracting authority: Health

2. Procedure

2.1. Procedure

Title: Enlèvement et traitement des déchets

Description: Enlèvement et traitement des déchets

Procedure identifier: bb157725-3170-435e-beda-005ddd360126

Internal identifier: PPP0WN-588/6073/PO/CHRV2026/DECHETS/089

Type of procedure: Open

The procedure is accelerated: no

2.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

2.1.3. Value

Maximum value of the framework agreement: 1 542 200,00 EUR

2.1.4. General information

Legal basis:

Directive 2014/24/EU

2.1.5. Terms of procurement

Terms of submission:

Maximum number of lots for which one tenderer can submit tenders: 8

Terms of contract:

Maximum number of lots for which contracts can be awarded to one tenderer: 8

2.1.6. Grounds for exclusion

Sources of grounds for exclusion: Procurement Document

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Title: Déchets hospitaliers de classe B1

Description: Déchets hospitaliers de classe B1

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_1

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Duration: 48 Months

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 531 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 1 : Déchets hospitaliers de classe B1 390.000,00 € 141.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril

2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % d'une partie du marché; voir CCH)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0002

Title: Déchets hospitaliers de classe B2

Description: Déchets hospitaliers de classe B2

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_2

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 726 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 2 : Déchets hospitaliers de classe B2 660.000,00 € 66.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou

de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017).

2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants :

- Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ;
- Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ;
- Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ;
- Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ;
- Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ;
- Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ;
- Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ;
- Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ;
- Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x)

minimal(aux): L'agrément en qualité de collecteur et de transporteur de déchets dangereux, d'huiles usagées, de PCBIPCT, de déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de B2 octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % d'une partie du marché; voir CCH)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0003

Title: Déchets hospitaliers de classe B2 pour les centres de prélèvements et les polycliniques

Description: Déchets hospitaliers de classe B2 pour les centres de prélèvements et les polycliniques

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_3

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 60 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 3 : Déchets hospitaliers de classe B2 pour les centres de prélèvements et les polycliniques 60.000,00 € Pas PABE Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis,

aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande.

1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017).

2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de

sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts
Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'agrément en qualité de collecteur et de transporteur de déchets dangereux, d'huiles usagées, de PCBIPCT, de déchets d'activités hospitalières et de soins de santé de B2 octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % d'une partie du marché; voir CCH)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0004

Title: Papiers et cartons

Description: Papiers et cartons

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_4

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 25 200,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 4 : Papiers et cartons 7.200,00 € 18.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux

annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres

réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % d'une partie du marché; voir CCH)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required
Electronic ordering will be used: no
Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0005

Title: Papiers confidentiels

Description: Papiers confidentiels

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_5

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 53 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 5 : Papiers confidentiels 48.000,00 € 5.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité

compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0006

Title: Déchets tout venant

Description: Déchets tout venant

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_6

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

Options:

Description of the options: Options exigées (Voir point)

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 51 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 6 : Déchets tout venant 51.000,00 € Pas PABE Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de

représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0007

Title: PMC

Description: PMC

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_7

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 60 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 7 : PMC 45.000,00 € 15.000,00 € Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents

dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande. 1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017). 2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017). 3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence

des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

5.1. Lot: LOT-0008

Title: Déchets en conteneurs à roulettes

Description: Déchets en conteneurs à roulettes

Internal identifier: PO/CHRV2026/DECHETS/089_8

5.1.1. Purpose

Main nature of the contract: Services

Main classification (cpv): 90510000 Refuse disposal and treatment

5.1.2. Place of performance

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

5.1.3. Estimated duration

Other duration: Unknown

5.1.5. Value

Maximum value of the framework agreement: 36 000,00 EUR

5.1.6. General information

Reserved participation:

Participation is not reserved.

The names and professional qualifications of the staff assigned to perform the contract must be given: Not required

Procurement Project not financed with EU Funds.

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement (GPA): yes

Additional information: Sans préjudice des précisions précitées relativement aux quantités estimées dans l'inventaire, la valeur maximale de l'ensemble des commandes envisagées pour chaque PAB pendant la durée totale de l'accord-cadre est reprise ci-dessous : Lots CHR de Verviers CHRAM Lot 8 : Déchets en conteneurs à roulettes 36.000,00 € Pas PABE Ces montants atteints, l'accord-cadre aura épuisé ses effets et les PAB ne pourront plus passer de commande au bénéfice de celui-ci. Pour le calcul de la valeur maximale, la Centrale peut décider de considérer les montants consolidés de l'ensemble des PAB.

5.1.9. Selection criteria

Sources of selection criteria: Notice

Criterion: References on specified services

Description of selection criterion: La capacité technique et professionnelle du soumissionnaire est établie par une liste de ses principaux services effectués (réalisées au cours des trois dernières années, avec mention des montants, dates et bénéficiaires publics ou privés. Niveau (x) minimal(aux): Minimum exigé pour être sélectionné : Pour chaque lot, les montants totaux annuels des principaux services effectués pour des institutions hospitalières européennes devront atteindre au minimum 50% du montant annuel de l'offre pour le lot concerné. Pour le calcul du délai de trois ans précités, la date à prendre en considération est celle de la date ultime du dépôt des offres. Le calcul se fait de date à date. Les références (destinataires) peuvent être identiques d'une année à l'autre.

Criterion: Authorisation or membership of a particular organisation needed for service contracts

Description of selection criterion: La preuve de l'agrément/l'enregistrement en qualité de collecteur et transporteur de déchets octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité et

relatif(s) au(x) type(s) de déchet(s) pour le(s)quel(s) le soumissionnaire remet offre. Niveau(x) minimal(aux): L'enregistrement en qualité de collecteur et de transporteur de déchets autres que dangereux octroyé par la région Wallonne, en ordre de validité.

Criterion: Other economic or financial requirements

Description of selection criterion: La Partie III du DUME a trait aux motifs d'exclusion. Les motifs d'exclusion repris aux sections A, B et C de cette partie sont repris, mutatis mutandis, aux articles 67 à 69 de la Loi du 17 juin 2016 et plus amplement détaillés aux articles 61 à 64 de l'AR du 18 avril 2017. Ces motifs d'exclusion sont repris ci-dessous. Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même les éléments qu'il est à même de vérifier sur des bases de données auxquelles il a accès. Le soumissionnaire s'engage à fournir les autres documents dès que le pouvoir adjudicateur lui en fera la demande.

1) Section A : motifs liés à des condamnations pénales Ces motifs sont les suivants : • Participation à une organisation criminelle ; • Corruption ; • Fraude ; • Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction, complicité ou tentative d'une telle infraction ; • Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme ; • Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains ; • Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Pour l'adjudicataire pressenti, l'absence de motifs d'exclusion à cet égard sera prouvée, à la demande du pouvoir adjudicateur, par la communication d'un extrait de casier judiciaire du soumissionnaire ainsi que des membres de l'organe administratif, de gestion ou de surveillance dudit soumissionnaire ou des membres qui détiennent un pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle en son sein (art. 72, §2, 1° de l'AR du 18 avril 2017).

2) Section B : motifs liés au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale Le pouvoir adjudicateur vérifiera lui-même par voie électronique si le soumissionnaire est en règle avec ses obligations sociales et fiscales via l'application Digiflow/télémarc ou via d'autres applications électroniques équivalentes et accessibles gratuitement dans d'autres Etats membres (art. 62, §2 de l'AR du 18 avril 2017). A la demande du pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire employant du personnel relevant d'un autre Etat membre de l'Union européenne joint à son offre une attestation délivrée par l'autorité compétente étrangère certifiant qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (art. 62, §3, al. 3 de l'AR du 18 avril 2017). Si le soumissionnaire relève d'un autre Etat membre de l'Union européenne, il fournira, à la demande du pouvoir adjudicateur, l'attestation de l'autorité compétente en matière fiscale qui justifie qu'il satisfait ses obligations fiscales (art. 63, §3, al. 2 de l'AR du 18 avril 2017).

3) Section C : motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle Ces motifs sont les suivants : • Le soumissionnaire a manqué à ses obligations dans les domaines du droit environnemental, social et du travail (telles que visées à l'art. 7 de la Loi du 17 juin 2016) ; • Le soumissionnaire se trouve dans une situation de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de réorganisation judiciaire ou a fait l'aveu de sa faillite ou fait l'objet d'une procédure de liquidation ou de réorganisation judiciaire, ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans d'autres réglementations nationales ; • Le soumissionnaire a commis une faute professionnelle qui remet en cause son intégrité ; • Le soumissionnaire a commis des actes, conclu des conventions ou procédé à des ententes en vue de fausser la concurrence au sens de l'article 5, alinéa 2 de la Loi du 17 juin 2016 ; • Le soumissionnaire a connaissance d'un conflit d'intérêt, au sens de l'article 6 de la Loi du 17 juin 2016, créé par sa participation à la procédure de passation de marché auquel il ne pourrait être remédié par d'autres mesures moins intrusives ; • Le soumissionnaire a été conseillé par le pouvoir adjudicateur ou a été associé à la préparation de la procédure de passation du marché, visée à l'article 52 de la Loi du 17 juin 2016, et il n'est pas possible de remédier à la distorsion de la concurrence qui en résulte par d'

autres mesures moins intrusives ; • Des défaillances importantes ou persistantes du soumissionnaire ont été constatées lors de l'exécution d'une obligation essentielle qui lui incombait dans le cadre d'un marché public antérieur, d'un marché antérieur passé avec un adjudicateur ou d'une concession antérieure, et ces défaillances ont donné lieu à des mesures d'office, des dommages et intérêts ou à une autre sanction comparable ; • Le soumissionnaire s'est rendu gravement coupable de fausse déclaration en fournissant les renseignements exigés pour la vérification de l'absence de motifs d'exclusion ou la satisfaction des critères de sélection, a caché ces informations ou n'est pas en mesure de présenter les documents justificatifs requis ; • Le soumissionnaire a entrepris d'influer indûment sur le processus décisionnel du pouvoir adjudicateur ou d'obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation, ou a fourni par négligence des informations trompeuses susceptibles d'avoir une influence déterminante sur les décisions d'exclusion, de sélection ou d'attribution.

5.1.10. Award criteria

Criterion:

Type: Cost

Description: Prix

Category of award weight criterion: Weight (points, exact)

Award criterion number: 100

5.1.11. Procurement documents

Address of the procurement documents: <https://cloud.3p.eu/Downloads/1/588/WN/2026>

5.1.12. Terms of procurement

Terms of submission:

Electronic submission: Required

Address for submission: <https://www.publicprocurement.be>

Languages in which tenders or requests to participate may be submitted: French

Electronic catalogue: Not allowed

Variants: Not allowed

Description of the financial guarantee: Cautionnement (2 % du montant estimé du lot (hors TVA), arrondi à la dizaine supérieure)

Deadline for receipt of tenders: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Duration during which the tender must remain valid: 120 Days

Information about public opening:

Opening date: 22/05/2026 10:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time

Place: CHR de Verviers, Service Achats, Route 191, Rue du Parc 29, 4800 Verviers

Terms of contract:

The execution of the contract must be performed within the framework of sheltered employment programmes: No

Electronic invoicing: Required

Electronic ordering will be used: no

Electronic payment will be used: no

5.1.15. Techniques

Framework agreement:

Framework agreement, without reopening of competition

Maximum number of participants: 1

Information about the dynamic purchasing system:

No dynamic purchase system

5.1.16. Further information, mediation and review

Mediation organisation: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Review organisation: CONSEIL D'ETAT

Information about review deadlines: Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : CONSEIL D'ETAT

Organisation providing additional information about the procurement procedure: CHR Verviers

Organisation providing more information on the review procedures: CONSEIL D'ETAT

Organisation receiving requests to participate: CHR Verviers

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Official name: CHR Verviers

Registration number: BE0250.893.369

Postal address: Rue du Parc, 29

Town: VERVIERS

Postcode: 4800

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

Contact point: Charline Fraiture

Email: charline.fraiture@chrverviers.be

Telephone: +32 87219849

Internet address: <http://www.chrverviers.be/>

Roles of this organisation:

Buyer

Organisation providing additional information about the procurement procedure

Organisation receiving requests to participate

8.1. ORG-0002

Official name: Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Liège, section Verviers

Registration number: BE 0308.357.753

Postal address: Rue du Tribunal 4

Town: Verviers

Postcode: 4800

Country subdivision (NUTS): Arr. Verviers — communes francophones (BE335)

Country: Belgium

Email: civil.tpi.verviers@just.fgov.be

Telephone: +32 87323610

Internet address: <https://www.rechtbanken-tribunaux.be/fr/tribunal-de-première-instance-de-liège-division-verviers>

Roles of this organisation:

Mediation organisation

8.1. ORG-0003

Official name: CONSEIL D'ETAT

Registration number: BE 0931.814.266

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postcode: 1040
Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Country: Belgium
Email: info@conseildetat.be
Telephone: +32 22349611
Internet address: <http://conseildetat.be/?page=e-procedure&lang=fr>

Roles of this organisation:

Review organisation
Organisation providing more information on the review procedures

8.1. ORG-0004

Official name: 3P - Aanbieder van diensten / Prestataire de services
Registration number: BE 0475.480.736
Town: Antwerpen / Anvers
Postcode: 2000
Country subdivision (NUTS): Arr. Antwerpen (BE211)
Country: Belgium
Email: info@3p.eu
Telephone: +32 3 294 30 51

Roles of this organisation:

Procurement service provider

8.1. ORG-0005

Official name: FPS Policy and Support
Registration number: BE 0671.516.647
Town: Brussels
Postcode: 1000
Country subdivision (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Country: Belgium
Email: e.proc@publicprocurement.be
Telephone: +32 2 740 80 00

Roles of this organisation:

TED eSender

Notice information

Notice identifier/version: 082a7d21-11e0-4f08-87a9-5eec89258ca3 - 01
Form type: Competition
Notice type: Contract or concession notice – standard regime
Notice subtype: 16
Notice dispatch date: 16/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time
Notice dispatch date (eSender): 16/04/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Eastern European Time, Central European Summer Time
Languages in which this notice is officially available: French
Notice publication number: 266443-2026
OJ S issue number: 76/2026
Publication date: 20/04/2026